



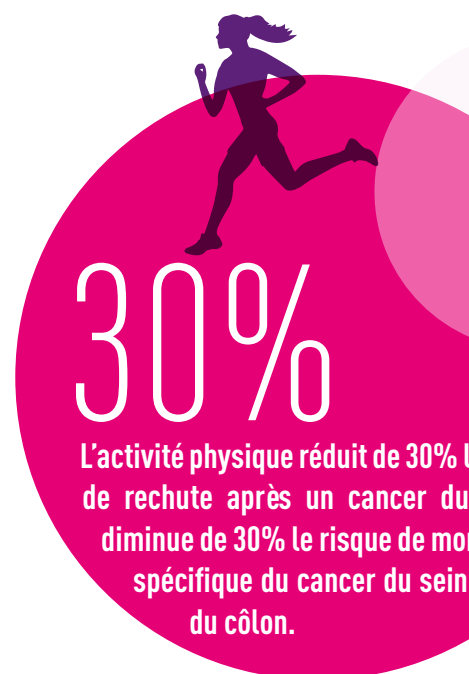
QU'EST-CE QU'UNE MAISON SPORT SANTE ?

Les bénéfices de la pratique d'activité physique et sportive,

en termes de santé et de bien-être, sont désormais prouvés. L'activité physique et sportive est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Une pratique régulière, même à intensité modérée, permet de diminuer la mortalité et d'augmenter la qualité de vie. Elle est aussi un levier majeur de prévention et de traitement des principales pathologies sévères (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...) et des facteurs de risque des maladies chroniques (surpoids et obésité, hypertension artérielle).



Face à ces constats, le Président de la République - Emmanuel Macron - s'était engagé lors de sa campagne à développer un dispositif d'accompagnement à l'activité physique pour les personnes les plus éloignées de la pratique et les patients pour lesquels la pratique d'activité physique adaptée est prescrite par le médecin. L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est un objectif de santé publique et doit permettre l'atteinte de l'objectif de **3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires d'ici 2022**.



La mise en place de 500 Maisons Sport-Santé à l'horizon 2022,

sur tout le territoire français, avec une priorité donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville est une des mesures phare du Plan « Priorité prévention – rester en bonne santé tout au long de sa vie » et de la Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS).

es risques
sein et
rtalité
et



© vm / iStock

1. LE CONTEXTE



© andresr / iStock

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

- la **sédentarité** cause **2 millions de décès/an** dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques.
- l'**inactivité physique** est la cause de
 - 5%** des cardiopathies coronariennes,
 - 7%** du diabète de type 2,
 - 9%** du cancer du sein
 - 10%** de cancer du côlon.

Surpoids

1 français sur 3 adultes de + de 18 ans (Source : Étude ObEpi).



L'inactivité tue **10x plus** que les accidents de la route chaque année.



Les Maisons Sport-Santé ont pour but d'accueillir et d'orienter

les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.



Ces personnes, notamment celles orientées sur prescription médicale, seront prises en charge et accompagnées par des professionnels de la santé et du sport dans des espaces physiques abrités au sein différentes structures (associations, établissements sportifs, centres de santé, hôpitaux, structures itinérantes...). Les Maisons Sport-Santé peuvent également prendre la forme de plateformes internet et de dispositifs numériques. Chacune bénéficiera d'un programme sport-santé personnalisé qui répondra à ses besoins particuliers et lui permettra de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

2. LES MAISONS SPORT-SANTÉ



**En lien
notamment
avec les
collectivités
territoriales
et les acteurs
de la société
civile,**

les Maisons Sport-Santé contribueront au développement de réponses adaptées de proximité pour les personnes souhaitant reprendre une activité physique.

Les missions des Maisons Sport-Santé (MSS)

Accueillir le public

Renseigner sur les offres de pratiques d'activités physiques et sportives disponibles localement

Informier et conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et sportive et de l'activité physique adaptée

Orienter vers des professionnels qualifiés et une activité physique et sportive adaptée à leurs besoins

** **Activité Physique Adaptée (APA)** : Dans le cadre du parcours de soins de patients atteints de maladies chroniques et d'affections de longue durée, vieillissants, en situation de handicap ou vulnérables, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à leur pathologie et tenant compte de leurs limitations fonctionnelles et leur motivation. Les séances sont alors dispensées par des intervenants spécifiquement formés.*

Les Maisons Sport-Santé sont ouvertes à tous et particulièrement aux :

- **Personnes en bonne santé** qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique et sportive ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent s'y remettre avec un accompagnement
- **Personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques** nécessitant une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des personnels formés et prescrite par un médecin

